



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Armée de terre

Question écrite n° 60144

## Texte de la question

M Andre Berthol appelle l'attention de M le ministre de la défense sur un article paru dans un journal consacré aux problèmes des retraites militaires et relatif à une décision qui aurait été prise par le commandement de l'Alat, tendant à évincer les sous-officiers de la responsabilité de pilote sur les futurs hélicoptères. Si ce fait s'avérait exact, il est bien évident que ce serait une erreur et que ce ne saurait être normal lorsqu'on connaît les qualités manifestées par les sous-officiers aussi bien pendant les événements d'Algérie que pendant la guerre du Golfe. Une telle décision ne saurait être explicable. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

## Texte de la réponse

Reponse. - Les équipages des hélicoptères de l'aviation légère de l'armée de terre sont composés d'un pilote et d'un commandant de bord, auxquels il convient d'ajouter pour les hélicoptères de manœuvre un mécanicien navigant. Actuellement, si le poste de pilote est toujours tenu par un sous-officier, celui de commandant de bord est tenu soit par un sous-officier qualifié chef de bord, soit par un officier chef de patrouille. L'appartenance des pilotes au corps des sous-officiers n'est absolument pas remise en cause mais, compte tenu de la haute technicité des futurs aéronefs (Tigre, NH 90), il est envisagé de donner une qualification particulière aux commandants de bord de ces hélicoptères. Cette qualification s'accompagnerait de l'accession des sous-officiers chefs de bord au corps des officiers, leur permettant ainsi de poursuivre leur carrière dans des conditions plus intéressantes, par le biais d'un statut à durée déterminée. Ainsi, non seulement le corps des sous-officiers fournirait toujours l'ensemble des pilotes des hélicoptères de l'armée de terre, mais son rôle serait valorisé en permettant à ses membres d'accéder en plus grand nombre à des postes d'officier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Berthol Andre](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60144

**Rubrique :** Armée

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 juillet 1992, page 3235